

Paris le 4 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Congés payés : AvoSial alerte sur les conséquences financières pour les entreprises de la récente jurisprudence de la Cour de cassation

Premier syndicat des avocats d'entreprises en droit social, AvoSial prend acte des trois arrêts du 13 septembre 2023 de la chambre sociale de la Cour de cassation qui remettent en cause les solutions retenues jusqu'à présent concernant l'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail et la prescription du droit à l'indemnité de congés payés.

En effet, la Cour de cassation vient de modifier en profondeur le droit positif en :

- permettant au salarié d'acquérir des congés payés pendant un arrêt de travail sans limitation de durée, même pour maladie ou accident d'origine non professionnelle ;
- précisant que le délai de prescription des congés ne commence à courir que si l'employeur a mis le salarié en mesure d'exercer son droit.

Ce faisant, la Cour de cassation met le droit français en conformité avec le droit européen. Ce revirement de jurisprudence était pourtant annoncé par la Cour de cassation depuis de très nombreuses années, avec un appel récurrent au législateur de prendre en compte le droit européen.

On ne peut donc que regretter l'inaction de l'Etat sur le sujet qui conduit maintenant à une situation « difficile » pour les entreprises qui peuvent se retrouver avec des demandes de rappels de congés payés qui peuvent avoir des incidences financières importantes.

Il est encore trop tôt pour mesurer l'ampleur de la situation. La Direction Générale du Travail semble s'être emparée du sujet.

AvoSial va bien entendu tout mettre en œuvre pour accompagner les entreprises et ses adhérents dans la gestion de cette situation.

La rencontre avec le ministère du travail déjà programmée cette semaine sera l'occasion d'en échanger et un groupe de travail dédié à ce sujet a été mis en place.

Contact presse :

Bérénice de La Faire - Agence Droit Devant
Tel : 06 68 56 56 97 - lafaire@droitdevant.fr

A propos d'AvoSial

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble près de 600 membres à travers la France. AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises. www.avosial.fr

Retrouvez-nous :

